

Assistant-e socio-éducatif/-ive

FAQ : Stage à l'étranger

Qui peut participer ?

1. Personnes en 2^{ème} ou 3^{ème} année d'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif/-ve CFC (option A)
2. Personnes ayant terminé leur apprentissage d'assistant-e socio-éducatif/-ve CFC. Le stage doit débuter au plus tard un an après la fin de l'apprentissage ou la fin de la maturité professionnelle (option B).

Quels sont les conditions de participation ?

Les critères suivants seront pris en considération lors de la sélection :

- 1 Grande motivation à apprendre et à découvrir de nouvelles choses
- 2 Capacité d'adaptation et flexibilité
- 3 Bonne santé physique et psychique
- 4 Respectueux/-euse, sérieux/-euse, digne de confiance
- 5 Moyenne suffisante pour réussir l'année scolaire en cours

Pour l'inscription définitive, les critères suivants doivent en outre être remplis :

- 6 Accords de ton école de professionnelle et de l'entreprise formatrice si départ durant l'apprentissage
- 7 Accord des parents si mineur-e

Dans quel pays est-il possible d'effectuer un stage ?

Tous les pays européens pour autant que la place de stage est trouvée par tes propres moyens. Si tu souhaites un soutien spécifique pour la recherche du stage (cela occasionne des frais supplémentaires, voir préformulaire d'inscription), un séjour dans les pays suivants est envisageable : France, Allemagne, Autriche, Irlande, Pays Bas, Suède, Espagne, Italie, Belgique et Luxembourg.

De quelles connaissances linguistiques faut-il disposer ?

Dans l'idéal, des compétences linguistiques A2 dans la langue de la ville d'accueil choisie.

Quelle est la durée du stage ?

Option A : 3 à 6 semaines durant la 2^{ème} ou 3^{ème} année d'apprentissage.

Option B : 3 à 12 mois après avoir obtenu son CFC ou sa maturité professionnelle.

Quel soutien financier puis-je obtenir pour un stage à l'étranger ?

Les participants obtiennent des contributions pour couvrir les frais de voyage et de séjour. Le montant versé dépend du pays européen et de la durée du stage. Dans certain cas, un cours de langue pourra également être financé. Un montant plus précis te sera communiqué avant l'inscription définitive.

Où serai-je logé pendant le stage ?

Il y a différents types de logements possibles : en famille d'accueil, dans une résidence pour étudiant-e-s, dans une colocation, etc. Tu peux entreprendre la recherche d'un logement toi-même ou nous demander de l'aide pour cette tâche (frais supplémentaires).

Qui décide si je peux participer ?

Tous les dossiers seront évalués individuellement par SAVOIRSOCIAL. Le nombre de participant-e-s est limité : les premières inscriptions auront par conséquent la priorité pour autant que tous les critères exigés sont remplis.

Comment poser sa candidature pour un stage ?

Il faut d'abord s'inscrire via le formulaire de préinscription et envoyer par e-mail les documents suivants :

- **Lettre de motivation** (max. 1 page) comprenant tes objectifs professionnels et linguistiques, si possible dans la langue de l'échange
- **Curriculum vitae actuel** comprenant la date de naissance et une photo.

Tu trouves le formulaire sur le [site internet de SAVOIRSOCIAL](#).

Quel est le délai de préinscription ?

Les inscriptions pour la nouvelle année de projet doivent parvenir au plus tard le 22 février (pour un stage entre juillet 2022 et mai 2023).

Pour plus d'informations, contacte la responsable de projet Charlotte Reinhard : away@savoirsocial.ch

Ou visite notre site internet savoirsocial.ch/away